



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2018 -

DÉCISION N° 18 - 12 - 112

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 novembre 2018 s'est réuni le mercredi 19 décembre 2018 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 15 : L'avenant de transfert de la société AXIANS SYSTELECOM SAS à la société SDEL VIDEOTELECOM SAS pour le marché d'acquisition d'un système audiovisuel pour le CTA CODIS.

Le SDIS de la Loire a lancé une consultation le 13 avril 2016 afin d'acquérir un système audiovisuel pour le CTA CODIS. Ce système consiste en un mur d'images, un équipement de projection et un système de diffusion audio permettant de prendre en charge diverses sources d'information (postes informatiques, caméras de vidéo protection, TNT).

Le marché a été notifié le 9 juillet 2016 à la société AXIANS SYSTELECOM SAS sise 67 montée de Saint Menet, parc de la Buzine, 13011 MARSEILLE.

Par acte de cessions en date du 28 septembre 2018, publié le 23 novembre 2018, il a été acté du transfert d'activité par cession de son fonds de commerce de la société AXIANS SYSTELECOM à la société SDEL VIDEOTELECOM sise 1 rue de la procession, 93210 LA PLAINE SAINT DENIS.

Le projet d'avenant proposé a donc pour objet de prendre acte de ce transfert et de transférer les obligations prévues au marché d'acquisition d'un système audiovisuel pour le CTA CODIS de la société AXIANS SYSTELECOM à la société SDEL VIDEOTELECOM.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve l'avenant de transfert de la société AXIANS SYSTELECOM SAS à la société SDEL VIDEOTELECOM SAS pour le marché d'acquisition d'un système audiovisuel pour le CTA CODIS et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER